

# AVIS

14/12/2023

**Avis adopté** en séance plénière le 14 Décembre 2023  
dans le cadre d'une Saisine obligatoire

## La stratégie de gestion de la dette - bilan 2023 et perspectives 2024



Président de la Commission Finances et Fonctionnement : **Bernard SILVESTRO**

Chargée de mission : **Christiane GAU**

Rapporteur : **Jean TICORY**

Rapporteur

**Jean TICORY**

**Vice-président de la commission Finances et Fonctionnement**

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 112 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

# Sommaire

<b>1. OBJET DU RAPPORT.....</b>	<b>5</b>
<b>2. COMMENTAIRES DU CESER.....</b>	<b>5</b>
2. 1. <i>Sur la situation du stock de la dette</i> .....	5
Le bilan 2023.....	5
Les perspectives 2024 .....	5
2. 2. <i>Sur la structure des taux</i> .....	6
Le bilan 2023.....	6
Les perspectives 2024 .....	6
2. 3. <i>Sur les opérations de swap</i> .....	6
Le bilan 2023.....	6
Les perspectives 2024 .....	6
<b>3. AVIS DU CESER.....</b>	<b>7</b>
<b>EXPLICATION DE VOTE.....</b>	<b>9</b>



## 1. Objet du rapport

---

Dans le cadre de la préparation de son budget primitif, la Région a l'obligation réglementaire de présenter un bilan de son endettement et de définir sa stratégie d'endettement pour l'exercice à venir.

Le rapport qui nous est soumis répond à ces obligations et présente :

- L'encours de la dette de la Région, sa répartition entre taux fixes et taux variables ;
- Les opérations de couverture par contrats de swaps ;
- La stratégie d'endettement pour l'année 2024.

## 2. Commentaires du CESER

---

### 2. 1. Sur la situation du stock de la dette

#### Le bilan 2023

Le contexte 2022 avait permis à la Région de décider d'une année blanche en termes de recours à l'endettement. L'année 2023 marque un retour à une situation plus classique ; le montant total de l'emprunt devrait représenter 215 M€.

L'évolution du stock de dette (hors crédits-bails) reste toutefois limitée, avec un encours qui atteindrait 2,654 Md€ après un remboursement du capital de 139 M€, contre 2 570,9 Md€ au Compte Administratif 2022.

Le CESER relève que les pressions liées au contexte économique et international ont marqué significativement les conditions de formation des soldes intermédiaires de gestion, compte tenu notamment du niveau de l'inflation. La capacité de désendettement au 31/12/2023 (hors crédits-bails) de 7,7 années est impactée par un taux d'épargne brute limité à 16,6 %.

#### Les perspectives 2024

Les projections pour 2024 sont marquées par une hausse significative de l'encours de dette, qui devrait dépasser les 3 Md€ (estimation : 3,025 Md€). Compte tenu des ambitions du programme d'investissement, des besoins de financement qui en découlent, et des niveaux d'épargne attendus, le recours à l'endettement en 2024 est inéluctable, avec un montant prévisionnel de l'emprunt 2024 de 371 M€.

## **2. 2. Sur la structure des taux**

### **Le bilan 2023**

En 2023, la Région a poursuivi le rééquilibrage de la structure de taux pour favoriser les taux variables dans la perspective d'une baisse des taux. Si un consensus existe sur l'idée que les taux ont atteint un palier qui devrait précéder un mouvement de baisse, leur calendrier et leur amplitude restent incertains.

### **Les perspectives 2024**

Les prévisions d'endettement pour 2024 et la situation des taux d'intérêt conduiront à une progression significative des frais financiers (+11,4 M€ par rapport à l'année 2023) et à un solde négatif des opérations de swap à hauteur de 14 M€. Cette charge globale de 25 M€ pèsera sur les comptes et justifie des craintes potentielles en cas de décalage dans le temps du mouvement de baisse des taux.

Le niveau prévisionnel de l'épargne au BP 2024 s'établit ainsi :

- Epargne Brute 446,4 M€, en hausse de 21,1% ;
- Taux d'épargne brute à 17,8% en hausse de 7% ;
- Epargne Nette de 297 M€ ;
- Capacité de désendettement en amélioration, passant de 7,7 à 6,8 années.

Les échanges avec les équipes de la Région ont confirmé les effets de ciseaux qui peuvent découler d'une autonomie de la Région trop limitée en termes de recettes, assortie à une exposition mécanique au contexte macro-économique et aux effets de l'inflation. Ces éléments exercent une pression très significative sur les comptes de la Collectivité.

## **2. 3. Sur les opérations de swap**

### **Le bilan 2023**

Les chiffres mentionnés dans les documents budgétaires indiquent que le cumul des « économies de frais financiers », depuis le lancement des opérations de swap, passe de 40 M€ fin 2022) à 57,9 M€ fin 2023. Le CESER suppose que ce niveau intègre la totalité des opérations y compris celles indiquées en « position transitoire ».

### **Les perspectives 2024**

La prévision d'un solde négatif de 14 M€, si elle n'entraîne pas de remise en cause du recours à l'outil confirme les niveaux de risque qui découlent de son utilisation.

### 3. Avis du CESER

---

Le CESER constate que l'année 2023, bien que marquée par un contexte global très agressif, n'a pas débouché sur une évolution sensible des équilibres financiers de la Région. L'année 2024 s'annonce beaucoup plus tendue. L'évolution des charges financières, le déficit des opérations de swap, l'augmentation de la dette constituent des points d'impact important sur les finances régionales.

Le maintien et la pérennité du niveau d'épargne de gestion, largement contributeur à l'épargne brute et nette, constituera de ce point de vue un enjeu essentiel alors que les marges de manœuvre dont dispose la Région resteront limitées, dans un contexte d'autonomie financière « corsetée ».

Le CESER relève l'approche opportuniste retenue dans le choix des nouvelles opérations de financement, qui correspond bien au contexte de taux auquel la Région aura à faire face. La diversification des sources de financement sera une composante essentielle de la stratégie de gestion de la dette retenue.

Le CESER rappelle sa suggestion visant à une meilleure pertinence des éléments de comparaison.

En effet, une comparaison BP à BP à trois semaines de la fin de l'exercice 2023, alors que la Région dispose de scénarios d'atterrissage qui préfigurent son futur compte administratif 2023, n'est pas pertinente. Les projections pour 2024 devraient se faire sur des bases plus solides, réalistes car plus proches des besoins et des réalisations effectives en 2023.





# Explication de vote

**1<sup>er</sup> Collège**

Georgia LAMBERTIN



## **Intervention de Georgia LAMBERTIN au nom du 1<sup>er</sup> Collège**

---

*Le 1<sup>er</sup> Collège constate :*

- 1. Une hausse significative de l'encours de dette pour l'année 2024, dépassant les 3 Md€, soulevant des inquiétudes quant à la soutenabilité de la dette, surtout dans un contexte économique incertain ;*
- 2. La stratégie opportuniste d'ajustement de la structure des taux en faveur des taux variables en projetant une baisse à terme. Compte tenu des taux élevés, les projections pour 2024 intègrent une augmentation substantielle des frais financiers et un solde négatif des opérations de swap ;*
- 3. La volonté d'adapter au jour le jour en fonction de l'évolution des taux, les opérations de swap des instruments financiers dérivés pour minimiser les risques auxquels la Région s'expose.*

*Le 1<sup>er</sup> Collège rappelle l'importance pour la Région de maintenir un niveau d'Epargne nette significatif pour permettre à l'Exécutif de renforcer sa capacité d'investissement en maintenant une flexibilité budgétaire en cette période de recettes de TVA variables, dans un contexte de baisse de la consommation, et de fluctuations imprévues des dépenses.*

*Le 1<sup>er</sup> Collège soutient la diversification des sources de financement de la dette (recours à la CDC) et la prudence dans l'utilisation des taux variables. Cependant, la projection sur les frais financiers et le solde négatif des opérations de swap appellent à vigilance dans la conduite de cette stratégie. La suggestion de se fonder sur les résultats de l'atterrissage 2023 serait plus pertinente pour évaluer la situation financière en 2024 et permettrait une meilleure compréhension des besoins réels et des ajustements nécessaires.*

*En conclusion, le 1<sup>er</sup> Collège recommande une approche plus conservatrice dans la gestion de la dette, mettant l'accent sur la réduction des risques potentiels. La stabilité financière à long terme doit prévaloir, en privilégiant la maîtrise des dépenses par la réduction des dépenses de fonctionnement et le recentrage des investissements sur les compétences régionales, afin de garantir une gestion financière prudente et durable pour la Région.*

**Le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis.**



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

Contact : [com.ceser@maregionsud.fr](mailto:com.ceser@maregionsud.fr)  
[www.ceser.maregionsud.fr](http://www.ceser.maregionsud.fr)